

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/02/2019
Publication : 18/02/2019

GROUPEMENT LOGISTIQUE
SERVICE HABILLEMENT



BUREAU DU C.A.S.D.I.S.

SEANCE DU 11 FEVRIER 2019

P.V. N° 97
Dossier N° 6

DELIBERATION DU BUREAU DU CASDIS

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la cession de tenues de travail « sapeur-pompier » réformées au profit du groupement national des sapeurs-pompiers du Bénin,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- D'autoriser la cession, à titre gracieux, de 200 pantalons et de 1 200 vestes SP F1 réformées du SDIS 77, au profit du groupement national des sapeurs-pompiers du Bénin.

La Présidente du Conseil d'administration

Isoline GARREAU-MILLOT